



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
soumise à enregistrement**

Commune de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Une consultation publique est organisée sur la commune de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE sur la demande d'enregistrement présentée par la société de fabrication de charcuterie SALAISONS ET CONSERVES DU ROUERGUE (SACOR) concernant l'augmentation de l'activité et la construction d'un système de production de froid fonctionnant à l'ammoniac, sur le territoire de la commune de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE, activité répertoriée sous la rubrique 2221-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette consultation se déroulera du **8 février au 6 mars 2021** à la mairie de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE où le dossier d'enregistrement et le registre de consultation publique seront mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enregistrement est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron (www.aveyron.gouv.fr) à la rubrique publications - consultation du public - consultation en cours.

Durant la période comprise entre le **8 février et le 6 mars 2021 uniquement**, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser à la préfète par voie postale (préfecture de l'Aveyron - -DCPPAT - BEDD - CS 73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9) ou par voie électronique à l'adresse réservée : pref-consultation-sacor@aveyron.gouv.fr.

Le présent avis sera affiché **quinze jours au moins** avant l'ouverture de la consultation et pendant toute la durée de celle-ci, soit dès le 22 janvier 2021 inclus à la mairie de VILLEFRANCHE DE ROUERGUE et sur le site internet des services de l'État (www.aveyron.gouv.fr).

L'exploitant devra également afficher l'avis au public sur les lieux d'implantation de son projet.

À l'issue de la procédure, la décision susceptible d'intervenir sera une décision d'enregistrement, assortie le cas échéant de prescriptions particulières, ou un refus.

Valérie MICHEL-MOREAUX